

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Commune de SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR

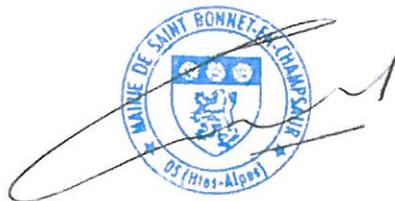
Forêt communale de SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR

MODIFICATION D'AMENAGEMENT

AVIS DU MAIRE

En application des articles L212-1 et L214-5 du Code Forestier, le Maire de la commune de SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR, consulté sur le projet de modification de l'aménagement forestier établi pour une durée de 9 ans (2016-2024,) émet l'avis suivant : Favorable

A SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR, le 2 juin 2016
Le Maire, (1)



(1) : Signature et cachet